

REPUBLICQUE DU BENIN

-----&&-----

FRATERNITE - JUSTICE - TRAVAIL

-----&&-----

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-----&&-----

portant nomination à titre exceptionnel, civil
et étranger dans l'Ordre du Mérite du Bénin.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT
GRAND - MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN**

- Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu la loi n° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin et la loi n°2002-17 du 07 février 2007 qui l'a modifiée et complétée ;
- Vu la loi n°87-018 du 21 septembre 1987 portant création de l'Ordre du Mérite du Bénin ;
- Vu le décret n° 2014-512 du 20 août 2014 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2009-051 du 02 mars 2009 portant nomination de Madame Koubourath OSSENI en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu le décret n° 2013- 265 du 12 juin 2013 portant nomination de Monsieur Roger Imorou GARBA en qualité de Vice -Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu les décrets n°99-243 du 14 mai 1999 et 2013-390 du 26 septembre 2013 portant nomination des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu la lettre n°1030/PR/DC/SP-C du 21 novembre 2014 ;

Après avis du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;

DECRETE

Article 1^{er} : sont nommées à titre exceptionnel, civil et étranger dans l'Ordre du Mérite du Bénin au grade de Chevalier pour prendre rang du lundi 24 novembre 2014, date de leur réception dans l'ordre, les personnalités étrangères dont les noms suivent :

- Madame Lucette **CHAZOTTES**, Présidente de la Pharmacie Humanitaire Internationale du GERF - France.

Messieurs :

- Colonel Xavier **JOIANNET**, Directeur Général du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de la SAVOIE-France ;
- Lieutenant -Colonel Jean-Philippe **MOIRON**, Directeur Technique du Matériel des Sapeurs Pompiers du Département de la Savoie-France ;
- Jean Claude **CHAZOTTES**, Logisticien, Secrétaire Général de la Pharmacie Humanitaire Internationale du GERF - France ;
- Michel **NEMPON**, Délégué du Conseil Economique et Social de LIMOUSIN - France.

Article 2 : Le présent décret sera publié au journal officiel.

Fait à Cotonou, le 09 février 2015

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,
Grand - Maître de l'Ordre National du Bénin.

Dr. Boni YAYI

La Grande Chancelière de
l'Ordre National du Bénin,

Dr. Koubourath OSSENI

Ampliations : PR 4 - AN 4 - CC 2 - CS 2 - HCJ 2 - HAAC 2 - CES 2 - MINISTERES 27 - GCONB 20 - SGG 4 - DEPARTEMENTS 12 - DPE - DCC - INSAE3 - IGE - CSM - DCCT 3 - BN - DAN - ONIP 3 - UNB - FASJEP - ENA 3 - JORB 2 - INTERESSES 05.